

Le recensement canadien en évolution : un recensement démolinguistique en 2011?

par

Réjean Lachapelle

Chercheur invité

Centre - Urbanisation Culture Société (INRS)

Acfas, mai 2011

Plan de l'exposé

- Le modèle traditionnel du recensement canadien depuis 1971
- Les questions linguistiques dans les recensements récents
- Un modèle réduit pour le Recensement de 2011
- Un seul module spécialisé, le linguistique. Pourquoi?

Le modèle traditionnel du recensement canadien depuis 1971...

- Un formulaire court ou abrégé livré à la majorité des ménages :
 - Quatre ou cinq questions démographiques de base
 - Sexe, date de naissance, état matrimonial, partenariat en union libre (à partir du Rec. de 1991), lien avec la personne repère du ménage et aussi
 - Langue maternelle
 - Pourquoi une question démographique sur la langue maternelle?
 - La *Loi sur les langues officielles* de 1969
 - Son caractère surtout symbolique à partir du Recensement de 1991

...Le modèle traditionnel du recensement canadien depuis 1971

- Un formulaire long ou complet livré à un échantillon des ménages (1/3 en 1971 et 1976, puis 1/5 de 1981 à 2006)
 - Même contenu que le formulaire abrégé, plus de nombreux modules sur des sujets variés
 - La nature des modules et leur contenu varient quelque peu au fil du temps
 - Conciliation de la continuité avec la qualité et la pertinence

Les questions linguistiques dans les recensements récents...

- Trois questions linguistiques dans le formulaire complet en 1971, 1981 et 1986
 - Langue maternelle
 - Connaissance du français et de l'anglais
 - Langue parlée le plus souvent à la maison
- Ajout d'une question sur la connaissance des langues autres que le français ou l'anglais à partir de 1991

...Les questions linguistiques dans les recensements récents

- Ajout de trois nouvelles questions en 2001
 - La question sur la langue **parlée à la maison** a dorénavant deux volets :
 - Langue parlée **le plus souvent**
 - Autres langues parlées **régulièrement**
 - Nouvelle question sur la langue **utilisée au travail** ayant aussi deux volets
- Les sept questions sont maintenues en 2006.

Un modèle réduit pour le Recensement de 2011

- Décision du gouvernement (annoncée fin juin 2010) de réduire le Recensement de 2011 à un formulaire court analogue à celui reçu par 80 % des ménages aux recensements précédents
 - Il sera rempli par tous les ménages.
 - L'équivalent du formulaire long se trouvera dans une enquête **volontaire** menée à la suite du recensement (Enquête nationale auprès des ménages).
 - Échantillon de un ménage recensé sur trois

Un seul module spécialisé, le **linguistique**, apparaît au Recensement de 2011...

- À la suite de la décision annoncée en juin 2010, le Recensement de 2011 devait contenir les cinq questions démographiques classiques et la question traditionnelle sur la langue maternelle.
- En août 2010, le gouvernement rajoute deux questions linguistiques. Le recensement contiendra dorénavant trois questions linguistiques dont une à deux volets.

...Un seul module spécialisé, le **linguistique**, au Recensement de 2011

- Le module linguistique comprend des questions sur :
 1. La connaissance du français et de l'anglais
 2. a) La langue parlée **le plus souvent** à la maison
b) les autres parlées **régulièrement** à la maison
 3. La langue maternelle
- Pourquoi l'ajout de ces nouvelles questions?

Pourquoi l'ajout d'un module linguistique au Recensement de 2011? ...

- Une obligation découlant de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) :
 - D'après les articles 21 et 22 (partie IV) :
 - « Le public a, au Canada, le droit de communiquer avec les institutions fédérales et d'en recevoir les services [...] là où [...] l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante.»
 - Et pour définir la demande importante, il est indiqué, à l'art. 32, que le gouvernement peut par règlement tenir compte
 - « de la population de la minorité francophone ou anglophone de la région desservie, de la spécificité de cette minorité et de la proportion que celle-ci représente par rapport à la population totale de cette région. »

...Pourquoi l'ajout d'un module linguistique au Recensement de 2011? ...

- Le gouvernement a publié en décembre 1991 le *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services* (RLO)
 - La demande importance y sera notamment déterminée par la variable « première langue officielle parlée » (PLOP), laquelle « tient compte, premièrement, de la **connaissance des langues officielles**, deuxièmement, de la **langue maternelle** et, troisièmement, de la **langue parlée à la maison** et qui comprend la répartition en parts égales entre le français et l'anglais des cas où les renseignements disponibles ne permettent pas à Statistique Canada de déterminer si la première langue officielle parlée est le français ou l'anglais ».
 - La détermination de la demande importance est effectuée tous les dix ans et tient compte « des données du plus récent **recensement décennal** de la population qui sont publiées ».
 - Or, le Recensement de 2011 est un recensement décennal.

... Pourquoi l'ajout d'un module linguistique au Recensement de 2011?

- Le gouvernement pouvait-il ignorer la LLO et ne pas appliquer le RLO en l'absence de données sur la PLOP tirées du Recensement de 2011? Ou encore modifier le RLO ?
- La Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) a inscrit, le 26 juillet, une demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale pour enjoindre au gouvernement de restaurer dans le recensement le formulaire long ou détaillé. Le gouvernement a ajouté les questions linguistiques permettant l'application du RLO dès le 12 août, avant même que la Cour se prononce.
- La demande de la FCFA de restaurer la totalité du questionnaire détaillé dans le recensement a été rejetée le 6 octobre
 - au motif que la Partie VII de Loi ne contraint pas « le gouvernement à la collecte de quelques données que ce soit via le recensement ».

Un premier bilan...

- La LLO crée des obligations qui ont forcé le gouvernement à rajouter l'essentiel du module linguistique
 - Aucun autre module n'a dû être rajouté au formulaire du Recensement de 2011
 - Importance réelle et symbolique de la LLO
- Cela fait-il du Recensement de 2011 un recensement démilinguistique centré sur les deux langues officielles ?

...Un premier bilan

- L'analyse des données démolanguistiques du Recensement 2011 devra tenir compte
 - des possibles discontinuités avec les recensements précédents et
 - du nombre réduit de variables avec lesquelles ces données pourront être recoupées.
- D'après le Règlement sur les langues officielles, la détermination de la demande importante s'effectue à la suite de chaque recensement décennal (2021, 2031, etc.) :
 - Pas d'obligation légale d'ajouter un module linguistique au Recensement de 2016
 - Le recensement de la mi-décennie pourrait-il inclure aucune question linguistique ou comprendre seulement une question sur la langue maternelle?